

MER MONTS MARAIS

Règlement intérieur

Saison 2019-2020

1/ Comportement des parents : « En tant que parent, je m'engage à... »

A) Absences de l'enfant :

- 1°) Prévenir de l'absence de mon enfant lors d'un match
- 2°) Prévenir de l'absence de mon enfant lors d'un entraînement

B) Matches et entraînements de l'enfant :

- 1°) M'informer auprès de la Communauté de Communes le mercredi matin pour savoir s'il y a entraînement l'après-midi.
- 2°) Regarder les convocations sur le Blog
- 3°) Être à l'heure pour amener et récupérer mon enfant (lors des matches et entraînements).
- 4°) M'assurer de la présence de l'éducateur ou du dirigeant avant de déposer mon enfant.
- 5°) Effectuer mes tours de voitures, comme indiqué dans le calendrier. Si je ne peux pas respecter ce calendrier, mon chèque de 50 € sera encaissé par le club. Pour cause de travail ou absence de voiture, mon chèque sera encaissé ou je m'engage à laver les maillots tous les week-ends en contrepartie.
- 6°) Le chèque de caution sera encaissé en cas de sanction disciplinaire imposée par le District ou la Ligue de Football (exemple : carton rouge)
- 7°) Respecter les décisions du dirigeant ou/et de l'entraîneur
- 8°) Laisser le dirigeant coacher l'équipe (aider le bénévole dans son rôle de dirigeant sans prendre sa place)
- 9°) Effectuer le lavage des maillots à tour de rôle avec les autres parents.

C) Assurances :

- 1°) Fournir un rehausseur au parent ou dirigeant qui emmène mon enfant de moins de 10 ans, en voiture.
- 2°) M'assurer auprès de ma compagnie d'assurance que je peux emmener des enfants en voiture.
- 3°) Venir faire une déclaration d'accident dès le lundi lorsque mon enfant se blesse au football, le samedi, et dès le lendemain lorsque cela arrive à l'entraînement.

D) Vie du club :

- 1°) Participer à la vie du club et aux animations menées par celui-ci (Assemblée Générale, Tombola, Galettes des Rois, Goûter de Noël, ...)
- 2°) Apporter mes idées et proposer mes services au club.

2/ Comportement de l'enfant :

L'enfant est inscrit au club Mer Monts Marais et il doit respecter les règles de vie de l'association.

- L'enfant doit dire bonjour aux éducateurs, dirigeants, joueurs etc... lors des entraînements ou matches.
- L'enfant doit respecter toutes les personnes présentes (dirigeants, coéquipiers, arbitre, adversaires, spectateurs etc...)
- L'enfant doit avoir une tenue de sport complète obligatoire
- L'enfant doit apporter une boisson au bord du terrain (de l'eau uniquement)
- L'enfant doit participer au rangement du matériel à la fin des entraînements.

En cas de problème de comportement, le club pourra prendre des sanctions auprès du joueur (avertissement, exclusion temporaire match ou entraînement, exclusion définitive).